

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

**Avaient donné pouvoir :** Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

**2019-05-31 Bilan 2016-2017-2018 révisé au 31 décembre 2018 de la zone d'activités  
« Le Technoparc » à Delle**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins » ;*

*Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle signée le 21 juin 2004 ;*

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activités « Le Technoparc », doit présenter un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

Il reste 64 792 m<sup>2</sup> à commercialiser dont 18 531 m<sup>2</sup> immédiatement commercialisables.

### **I) LES RECETTES :**

Au 31 décembre 2018, sept cessions pour des implantations industrielles ou artisanales, une cession à la Collectivité et deux cessions à l'Etat ont été réalisées pour un montant global de 2 030 100 € HT.

Les cessions à venir, pour un montant global de 1 260 887 € HT, sont les suivantes : vente à la Collectivité pour la réalisation d'un parking de covoiturage, vente à la SCI Queue aux Loups, vente à la SCI Générale (M. FERREUX), vente à Hurban Développement (anciennement SOPIC NORD).

A noter que la parcelle de terrain de 6 ha 26 a 48 ca est propriété de la CCST. Sa valeur vénale n'est donc pas prise en compte dans le bilan des recettes de cessions du présent bilan de l'opération.

Le montant total des recettes s'élève fin 2018 à 2 611 200 € HT pour une estimation en fin d'opération à 4 523 200 € HT.

Equilibre de la concession suivant les cessions à venir :

Année concernée	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019(*)	Au terme de la concession une fois toutes les parcelles vendues (**)
Prix de cession d'équilibre de la concession	20,02 € HT/m <sup>2</sup>	19,59 € HT/m <sup>2</sup>	13,32 € HT/m <sup>2</sup>

(\*) : En intégrant les ventes des parcelles du Parking de covoiturage, de la SCI Queue aux Loups et de la SCI Générale.

(\*\*) : En intégrant les ventes des parcelles listées au (\*) et également celle côté LEBETAIN au profit de la société HURBAN DÉVELOPPEMENT.

## II) LES DÉPENSES :

Au 31 décembre 2018, le montant des travaux réalisés, y compris les honoraires techniques, s'élève à 2 153 400 € HT. Ce montant correspond à la réalisation des tranches énoncées ci-dessous :

- Les emprises de la tranche 1 qui n'ont pas encore été viabilisées sont dans l'attente de la commercialisation des parcelles qu'elles desserviront,
- Les travaux de la tranche 2 ont été réalisés en totalité,
- Les travaux voirie correspondant à la tranche 3 débuteront dès la commercialisation des parcelles s'y afférentes,
- Une partie des travaux de la tranche 4, correspondant au prolongement des voiries et réseaux de la tranche 2, ont été réalisés en 2016 pour permettre la desserte de la parcelle de la société BC Express. Les emprises de la tranche 4 qui n'ont pas encore été viabilisées sont dans l'attente de la commercialisation des parcelles qu'elles desserviront,
- Les travaux de la tranche 5 (viabilisation des terrains côté LEBETAIN) correspondant à la tranche conditionnelle (assainissement et voirie) ont été réalisés en 2015.

Le montant total des dépenses (acquisitions, études, travaux et honoraires techniques, frais financiers, frais divers) s'élève au 31 décembre 2018 à 3 336 900 € HT pour une estimation en fin d'opération à 4 523 200 € HT.

## III) LE FINANCEMENT :

- Tous les emprunts ont été remboursés.
- Le montant des avances remboursables s'élève à 570 900 € fin 2018. Ces avances seront remboursées dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

Au 31 décembre 2018, l'opération présente un solde de trésorerie négatif de – 149 600 €.

Le bilan complet est disponible sur demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider le bilan au 31 décembre 2018 de la zone du Technoparc présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



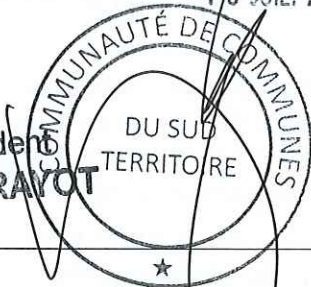
ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_31-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JUIL. 2019

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT \*

